



Photo : Ghislaine Crête

LE PROGRAMME PARC-O-LOL ET LA CARAVANE CRICK- CRACK-FUN

Candidat aux prix
Excellence 2018
Catégorie Municipalités
ou arrondissements de
10 000 à 24 999 habitants

RÈGLEMENTS PRÊT-Ô-JEUX

- Avoir en sa possession sa carte « PASSEPORT-PLAISIR-LOISIRS » (PPL).
- Emprunter un seul article à la fois avec l'autorisation du parent ou tuteur responsable.
- A savoir : certains articles sont réservés « 6 ans + » et « 12 ans + » et doivent être empruntés par un adulte.
- S'engager à rapporter l'article emprunté selon le délai indiqué au bordereau de prêt.
- S'engager à déboursier les frais de réparation ou de remplacement en cas de bris qui ne découle pas d'une usure normale ou de remplacement. En cas de non-paiement de la facture, une note est inscrite au dossier loisir de la famille. Incluant le service de la bibliothèque.
- A savoir : Les frais de location sont de 5 \$ par semaine, après la réparation ou le remplacement de l'article.
- S'engager à déboursier 1 \$ pour chaque jour de retard, incluant les fins de semaine. Au-delà de 15 \$, soit 15 jours de retard consécutifs, une facture pour le coût réel du jeu vous sera transmise. Vous aurez 30 jours pour la régler. En cas de non-paiement, une note sera inscrite au dossier loisir de la famille, incluant le service de la bibliothèque.
- Prendre soin de l'article prêté jusqu'à la fin de la période du prêt.
- Avoir un comportement exemplaire lors des périodes d'animation CRICK-CRACK-FUN, sans quoi l'USAGER/LOCATAIRE ne pourra bénéficier du service de location PRÊT-Ô-JEUX.

ARTICLES À EMPRUNTER

- Ballons**
Basketball, football, soccer, volleyball, ballons conventionnels et de type « Nerf », etc.
- Sports de raquette**
Badminton, tennis, cross, etc.
- Baseball**
Bâton droitier, gaucher, bâton, etc.
- Sautloirs et cerf-volants**
Pogo-it, échasses sauteuses, skipper, cerf-volants, etc.
- Sports « mobile »**
Trottinettes, planche à roulettes, plasmacar, etc.
- Jeux d'adresse**
Jeu de hache, spy ball, diabolo, etc.

Lieu

Ville de Sainte-Marie (population de 13 867 habitants)

En résumé

En 2015, la Ville de Sainte-Marie mettait sur pied le programme PARC-O-LOL pour que, dans chaque quartier, les citoyens, jeunes et moins jeunes, s'approprient leur milieu et socialisent entre eux, et aient envie de fréquenter les autres parcs de quartier. Ce programme comportait notamment un volet d'animation volante appelé escouade CRICK-CRACK-FUN.

Le programme fonctionnait, mais la participation était relativement peu élevée. Le seul parc qui jouissait d'une plus forte popularité se trouvait en bordure d'un nouveau boulevard, dans un quartier où les passants étaient nombreux. Pour maximiser la participation, le Service loisir, culture et vie communautaire (SLCVC) a décidé de créer la caravane CRICK-CRACK-FUN à l'été 2018. Cette caravane devait faire la tournée des parcs pour y offrir une animation chaque semaine.

En 2019, la caravane était de retour avec un complément : le service de prêt mobile, les jeunes de 3 à 12 ans peuvent louer une variété de jeux et de jouets dans leur parc de quartier pour une période maximale de sept jours. Pour obtenir un prêt, l'enfant doit détenir le bracelet CRICK-CRACK-FUN et la CRICK-CRACK-CARTE.

Évolution

2015

Naissance du programme PARC-O-LOL avec trois animateurs de camp de jour dans trois parcs de la ville.

2016

Trois nouveaux parcs s'ajoutent au programme, de même que neuf coffres à jouets communautaires appelés « boîtes à fun ».

2017

Lancement de la tournée WOW! et de ses animations WOW! Chaque semaine, une animation spécialisée (ex. : atelier de cirque, spectacle, atelier de démonstration canine) est offerte dans un des parcs visités par l'escouade CRICK-CRACK-FUN.

2018

- Récupération par le SLCVC d'un camion-caravane dont le Service des travaux publics ne se sert plus. Le véhicule subit une cure de rajeunissement : nouveau look « punché » et équipements audio de haute performance. Trente minutes avant le début des animations, la caravane CRICK-CRACK-FUN parcourt le quartier du parc visité pour inviter les jeunes au parc et à s'amuser avec l'escouade CRICK-CRACK-FUN.
- Embauche d'une troupe d'animateurs-acteurs pour créer des personnages typiques qui donneront une seconde vie à l'escouade Crick-Crack-Fun. Six colorés personnages deviennent ainsi les vedettes de l'été en offrant des animations variées sur des thèmes rocambolesques.
- Implantation du bracelet CRICK-CRACK-FUN qui permet aux jeunes de devenir membres de l'escouade CRICK-CRACK-FUN et d'accumuler les surprises hebdomadaires.

2019

- Mise en place du service PRÊT-O-JEUX aux abords de la caravane CRICK-CRACK-FUN. Ce service de location mobile met à la disposition des jeunes Mariverains membres de l'escouade Crick-Crack-Fun

plus de 100 jouets et jeux d'extérieur de haute qualité. Les prêts sont d'une durée de sept jours, de manière à permettre aux enfants de rapporter leurs emprunts au même endroit, à la même heure, la semaine suivante.

- Introduction de la CRICK-CRACK-CARTE qui permet aux jeunes d'obtenir des récompenses pour leur présence aux soirées d'animation de l'escouade CRICK-CRACK-FUN en plus de leur permettre de louer des jeux et des jouets.

Objectifs

- Offrir des activités récréatives qui répondent aux besoins des jeunes de 5 ans et plus
- Divertir les jeunes de façon originale
- Contribuer au développement global des jeunes
- Leur permettre de créer des liens significatifs
- Fidéliser la clientèle
- Favoriser l'intégration des jeunes, peu importe l'âge, le sexe ou l'ethnie
- Proposer des activités gratuites afin de favoriser l'accessibilité
- Encourager la participation familiale et intergénérationnelle.
- Instaurer un sentiment d'appartenance et de fierté marivaine

- Encourager la pratique récréative en période estivale.
- Faire connaître les parcs et équipements récréatifs de la ville
- Promouvoir les saines habitudes de vie en favorisant la pratique de l'activité physique en plein air.

Résultats

- De 2015 à 2019, la fréquentation quotidienne moyenne est passée de 12 à 65 jeunes par parc pour les soirées d'animation régulière avec l'escouade CRICK-CRACK-FUN. Le parc le plus fréquenté accueillait près de 85 jeunes à chaque visite de la caravane en 2019, et ce, même lors des vacances de la construction.
- Lors des soirées Animation WOW!, la participation moyenne est de 95 jeunes. Le parc le plus fréquenté a accueilli lors des deux passages de la tournée WOW! plus de 120 jeunes en 2019.
- Toujours en 2019, 300 bracelets CRICK-CRACK-FUN ont été remis, soit la totalité de ce qui avait été commandé. La demande a dépassé l'offre. En 2020, 500 bracelets seront commandés.
- Parents et grands-parents participent également, accompagnant les jeunes qui souhaitent suivre la Caravane dans tous les parcs visités. Ils se déplacent donc en grand nombre et socialisent entre eux, en plus de fréquenter certains parcs qui

se trouvaient moins achalandés.

- Les colorés personnages de l'escouade CRICK-CRACK-FUN qui ont été conçus spécifiquement pour ce projet font réellement partie de l'univers jeunesse mariverein des jeunes de 3 à 12 ans.
- La caravane CRICK-CRACK-FUN et son escouade ont été sollicitées pour participer à plusieurs fêtes et événements dans les environs. La caravane devait participer notamment aux fêtes de rentrées scolaires et aux fêtes de fin de saison des organismes jeunesse de sport. Le concours « Gagne ta fête de quartier » a été lancé au début du mois de juin. Il s'agissait de relever le CRICK-CRACK-CHALLENGE qui consistait à recruter et filmer le plus de gens de son quartier, qui à leur tour expliquaient pourquoi ils avaient le plus beau parc de quartier de Sainte-Marie et les meilleurs voisins.

Référence

Promotion CRICK-CRACK-FUN : https://www.sainte-marie.ca/wp-content/uploads/2019/05/Crick-Crack-Fun_ete-2019.pdf

Personne-ressource

Josée Rivest, directrice du Service loisir, culture et vie communautaire, Ville de Sainte-Marie, 418-387-2301, poste 2212; josee.rivest@sainte-marie.ca

LES PINGOUINS ÉCOLE DE PATIN

- Apprendre à s'amuser sur la glace!
- Dès 3 ans!
- 5 cartes à collectionner

Clé en main à coût nul! Un programme provincial d'initiation au patinage pour les municipalités dynamiques cherchant à se démarquer et à bonifier leur offre en loisir! Une expertise de la Fédération de patinage de vitesse du Québec.

Info: LesPingouins.FPVQ.org

LES PINGOUINS ÉCOLE DE PATIN

Québec

SPORT AIDE

ÇA DOIT JOUER

POLITIQUE DE GOUVERNANCE DES ORGANISMES MANDATAIRES

Présenté à la Conférence
annuelle du loisir
municipal le 3 octobre
2019

Lieu

Ville de Terrebonne

En résumé

En juillet 2019, la Ville de Terrebonne adoptait sa Politique de gouvernance des organismes mandataires. La Politique précise le cadre de gouvernance des organismes à qui la Ville confie des mandats en lien avec son offre de services ainsi que les modalités de reddition de comptes.

Contexte

- La Ville de Terrebonne a confié à des organismes à but non lucratif (OBNL) le mandat d'administrer certains volets de son offre de services dans les domaines du loisir et de la vie communautaire, de la culture, des sports, de l'activité physique, du plein air, de l'environnement et du développement durable, sous la forme – mais non exclusivement – de programmes, d'installations, d'équipements et d'aménagements publics.
- Bien que l'administration municipale ait été partie prenante de l'histoire de ces organismes et ait établi avec eux depuis plusieurs années, dans certains cas depuis plus de 30 ans, de multiples rapports sous la forme de protocoles, de conventions de gestion, de baux emphytéotiques et d'apports financiers, aucune politique municipale n'encadrerait ces relations particulières, notamment en ce qui a trait à leur gouvernance publique, leur reddition de comptes et leur coopération avec les services municipaux. La Ville n'était pas non plus impliquée dans l'identification des orientations et des priorités annuelles relatives au déploiement de l'offre de services.
- Au cours des dernières années, l'encadrement minimaliste des mandataires a été relevé par la Vérificatrice générale de la Ville, l'École nationale d'administration publique (dans un diagnostic organisationnel) et par l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP).
- Afin de remédier à la situation, la Ville de Terrebonne a adopté une Politique de gouvernance des organismes mandataires. La Ville a de plus adopté un plan d'action municipal en matière de gouvernance des organismes mandataires placé sous la responsabilité d'un comité de suivi composé d'élus municipaux et de fonctionnaires.

Objectifs

- Implanter une gouvernance efficace, productive et imputable.
- Instaurer une reddition de comptes publique franche, claire et complète.
- Favoriser la coopération entre les mandataires et les services municipaux.

Processus ayant mené à l'élaboration de la politique

- Mandat confié à l'IGOPP afin d'élaborer un diagnostic de la situation
- Résolution du conseil municipal mandatant la Direction du loisir et de la vie communautaire pour l'élaboration de la politique et d'un plan d'action
- Contrat confié à l'IGOPP pour l'accompagnement de la démarche et l'élaboration de la politique
- Analyse des éléments de gouvernance propres aux organismes mandataires (règlements généraux, protocoles, rapports d'activités et financiers, etc.)
- Consultation des répondants municipaux
- Élaboration d'un projet de politique et d'un plan d'action
- Présentation du projet de politique aux organismes mandataires et rétroaction
- Élaboration et adoption de la version finale de la politique et adoption

Points saillants de la politique et du plan d'action

La Politique de gouvernance des organismes mandataires précise notamment les éléments suivants :

- Rôles et responsabilités :
 - du conseil municipal et de ses commissions
 - de l'administration municipale et de ses directions
 - des organismes mandataires
- Composition des conseils d'administration : présence d'administrateurs civils nommés par la Ville suite à un appel de candidatures et interdiction aux élus et aux employés municipaux de siéger aux CA
- Durée des mandats des administrateurs et limite du nombre de mandats
- Désignation des commissions municipales permanentes comme répondantes de la reddition de comptes des organismes mandataires
- Liste des documents à fournir dans le cadre de la reddition de comptes

Organismes touchés ou concernés

Au début de l'année 2019, cinq OBNL agissaient comme mandataires de la Ville de Terrebonne :

- Les Complexes sportifs de Terrebonne inc. (CST)
- La Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT)
- Le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT)
- La Cité GénérAction 55 +
- VERTerrebonne.

Mesures prévues dans le plan d'action

Le plan d'action prévoit les mesures suivantes :

- Envoi d'une lettre de mandat annuelle signée par le maire et adoptée par le conseil municipal au président de l'organisme, qui précise les orientations et les priorités municipales ainsi que les attentes envers l'organisme
- Mise en place du processus de nomination de citoyens comme administrateurs aux conseils d'administration
- Révision des règlements généraux des organismes mandataires pour tenir compte des éléments prescrits par la Politique
- Révision des protocoles et ententes et du budget afin d'inclure les clauses relatives

aux exigences dictées par la Politique en matière de gouvernance et de reddition de comptes et de préciser les responsabilités et engagements de la Ville et de l'organisme

Références

Étude sur la gouvernance de cinq organismes mandataires de la ville de Terrebonne : https://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/html_content/terrebonne_docs/16.04-Rapport--IGOPP.pdf

Politique de gouvernance des organismes mandataires : https://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/html_content/terrebonne_docs/Terrebonne_Politique_de_gouvernance_organismes_mandataires_Web.pdf

Personnes-ressources

Mélanie Drapeau, chef de division – animation et vie associative, Direction du loisir et de la vie communautaire, 450-471-8265, poste 1545, melanie.drapeau@ville.terrebonne.qc.ca

Edith Juneau, conseillère – développement de politiques, Direction du loisir et de la vie communautaire, 450-471-8265, poste 1218, edith.juneau@ville.terrebonne.qc.ca

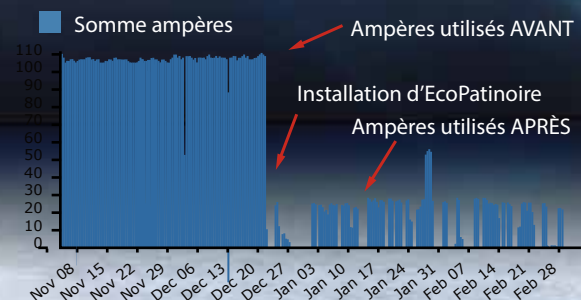


UNE IDÉE SIMPLE LE RESURFAÇAGE À L'EAU FROIDE

AVANTAGE : UNE MEILLEURE GLACE

- Plus durable
- Plus dure
- Plus rapide
- Plus claire

IMPACT : MOINS D'ÉNERGIE CONSOMMÉE – MOINS D'ÉMISSIONS



POUR EN SAVOIR PLUS, ALLER À
WWW.ECOPATINOIRE.COM
Tél. : 514-984-8749